

Objet :	Arrêté d'imposition 2020
Date et heure de la séance :	Lundi 30 septembre 2019 à 20 h 00
Lieu de la séance :	Hôtel de Ville
Président(e) :	Serge Perrier
Membres de la commission présents :	Rachel Miaz, Melissa Margot, Bruno Vialatte, Natacha Stucki, Jean Périllard, Michel Maillefer
Membre(s) de la commission absent(s) :	Aucun
Représentant(s) de la Municipalité :	M. François Payot, accompagné de Mme Dominique Léglise, Boursière

Monsieur le Président

Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers

Sur la base du préavis déjà très complet et bien détaillé, Monsieur le Syndic et Madame la Boursière nous donnent de plus amples informations dont voici les éléments principaux :

Grandson n'enregistre aucune augmentation démographique depuis 5 ans, contrairement aux années précédentes, où la population avait augmenté d'environ 500 habitants durant cette période. Ce point explique une certaine stagnation des revenus provenant des contribuables.

Les quatre dernières années, les comptes annuels de la commune ont pu s'équilibrer alors que les prévisions budgétaires présentaient des déficits.

Pour le moment, il est impossible de chiffrer l'influence qu'auront sur le budget 2020 les changements relatifs à la péréquation intercommunale.

On remarque que pour les charges non maîtrisables que nous subissons, l'augmentation entre 2014 et 2018 est de CHF 1'470'000.- représentant 24,4 %. La commune, n'a aucune emprise sur ces charges, alors que les recettes n'augmentent que très faiblement.

Dès 2020 l'Etat de Vaud reprendra à sa charge la part de financement public du dispositif de l'aide et de soins à domicile du Canton de Vaud (AVASAD). Afin de financer cette reprise de charges, le canton prévoit d'augmenter son propre taux d'imposition de 154,5 à 156 et recommande à toutes les communes une baisse de 1,5 points de leur taux d'imposition communal actuel.

La Municipalité n'est pas favorable à une baisse et souhaite maintenir son taux actuel à 69 % en raison d'un manque de rentrées. Les comptes actuels montrent qu'il manque environ CHF 350'000.- de rentrées).

La Municipalité propose d'augmenter l'impôt foncier de 0,2 point passant ainsi de 1 à 1,2 pour mille, alors que la tendance cantonale est de 1,05 pour mille et que pour le District Jura Nord vaudois il est de 0,97 pour mille. Malgré un maintien du taux d'imposition à 69 % et une augmentation du taux d'impôt foncier, le déficit passerait de CHF 904'000.- à CHF 602'000.-

La commission a décidé à sa majorité de soutenir le maintien du point d'impôt 2020 à 69% tel que proposé par la Municipalité et l'augmentation du point d'impôt foncier à 1,2 pour mille.

Ce soutien vise à permettre à la Commune de conserver à terme une marge d'autofinancement positive, de limiter le recours à l'emprunt et de continuer et d'entretenir les infrastructures.

La commission souhaite une maîtrise des coûts pour les années futures.

En conclusion, la majorité de la commission des finances vous recommande d'accepter l'arrêté d'imposition 2020 tel que proposé par la Municipalité et défini dans le formulaire officiel annexé.



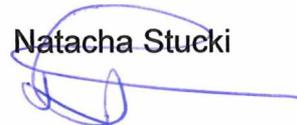
Melissa Margot



Rachel Miaz



Bruno Vialatte



Natacha Stucki



Jean Périllard

Michel Maillefer



Serge Perrier (rapporteur)